RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale

Session 2026

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE LA CULTURE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES DE CLASSE NORMALE

Fonction publique d'État Concours externe – Concours interne

Session 2026

Rapport du jury par

Hervé COLINMAIRE
Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Président du jury

Isabelle DUQUENNE
Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Vice-Présidente du jury

2026

SOMMAIRE

1. Le cadre général 4

1.1. Les textes réglementaires 4

1.2. L'organisation administrative et le calendrier 6

1.3. Les principales données chiffrées 7

1.4. Les candidats 9

1.4.1. La répartition hommes/femmes 9

1.4.2. La répartition par année de naissance 10

1.4.3. La répartition par diplôme 12

1.4.4. La répartition par profession 13

1.4.5. La répartition par région 14

1.5. Le jury 15

2. Les épreuves 17

2.1. Statistiques générales 17

2.1.1. Concours externe 17

2.1.2. Concours interne 18

2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours 18

2.2.1. Le cas pratique 18

2.2.2. Les questions 20

2.3. L'épreuve d'admission 21

2.3.1. Concours externe 21

2.3.2. Concours interne 25

Remerciements 29

Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2026 : note de cas pratique et questions 30

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe 2026 : textes proposés aux candidats 31

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, session 2026 33

1. Le cadre général

Les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ont été organisés en 2026 suivant les modalités fixées en 2011 et 2012.

1.1. Les textes réglementaires

Le statut des bibliothécaires assistants spécialisés a été fixé par le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011. Les missions des bibliothécaires assistants spécialisés sont décrites à l'article 3 dans les termes suivants : *« Les bibliothécaires assistants spécialisés effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections de toute nature ainsi que dans celui de leur gestion documentaire. Ils mettent les ressources documentaires à la disposition du public. Ils accueillent, renseignent et informent les usagers. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections. »*

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024580517&dateTexte&categorieLien=id

« Les bibliothécaires assistants spécialisés sont recrutés, nommés et gérés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils exercent principalement leurs missions dans les bibliothèques, services ou établissements publics relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, dans d'autres départements ministériels ou leurs établissements publics. »

Les dispositions relatives au recrutement des bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale sont précisées à l'article 5 du même décret qui prévoit deux modalités d'accès au corps :

- *par voie de concours externe sur épreuves, ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé ;*

- *par voie de concours interne sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ;*

- *ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.*

L'article 13 précise que les agents recrutés en application des 1° et 2° du I de l'article 5 et des 1° et 2° du I de l'article 9 du décret sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur en qualité de stagiaire.

Ils accomplissent un stage d'une durée d'un an au cours duquel ils reçoivent une formation[1]. L'organisation de la période de stage est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la fonction publique.

Quant aux modalités d'organisation, du programme et de la nature des épreuves du concours, elles sont consignées dans l'arrêté du 23 mai 2012 (JO du 14 juin 2012) :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026021193

Les deux concours, externe et interne, comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Lors des épreuves écrites, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

L'annexe I de l'arrêté du 23 mai 2012 précise le programme des concours externe et interne :

1. *Administration :*

— *notions sur l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales ;*

— *notions sur les fonctions publiques : principes généraux, droits et obligations des fonctionnaires ;*
— *notions sur le fonctionnement des institutions européennes.*

2. *Les documents :*

— *notions sur les différents types de documents (manuscrits, documents imprimés et graphiques ; ressources audiovisuelles et électroniques) ;*
— *notions sur la production et la diffusion des documents (édition, imprimerie, librairie, bibliothèques).*

3. *Les différents types de bibliothèques et services documentaires :*

— *notions sur leurs missions et leur organisation ;*

— *l'offre de service des bibliothèques.*
4. *Les publics des bibliothèques, leurs comportements et leurs attentes.*

- ***Épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 2)***

Une épreuve de 4 heures en deux parties :

- *la première partie consiste en une épreuve de cas pratique avec une mise en situation, à partir d'un dossier de dix pages au maximum ;*

- *la seconde partie est constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte.*

- ***Épreuve orale d'admission (coefficient 3)***

Pour le concours externe

Un entretien avec le jury, à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics, devant permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions

[1] L'agent a le statut de « stagiaire » pendant une durée d'un an au sein de l'établissement où il a été affecté. Le stage comprend une formation statutaire post-recrutement de 150 heures.

de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Préparation : 25 minutes

Épreuve : 25 minutes dont 10 au plus pour la présentation du texte, 15 mn au moins pour l'entretien.

Le jury dispose, pour la conduite de l'entretien, d'une fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat.

Pour le concours interne

Un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Épreuve : 25 minutes dont 5 mn au plus pour l'exposé.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (non noté). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics.

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative des concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH-D5) à la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'appui du Bureau des affaires générales (DGRH-D1).

Le jury de la session 2026 a été présidé par Hervé Colinmaire, assisté par Isabelle Duquenne vice-présidente, tous deux inspecteurs généraux à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent dans les centres académiques (métropole et outre-mer).

Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2026

Arrêtés d'ouverture des concours externe et interne	24 septembre 2025
Inscriptions aux concours	2 décembre 2025
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours	28 janvier 2026
Arrêté de nomination du jury	2 décembre 2025
Epreuve écrite d'admissibilité	5 février 2026
Réunion des membres du jury	19 février 2026
Réunion d'admissibilité	23 mars 2026
Etude des dossiers RAEP	à compter du 8 avril 2026
Epreuves orales d'admission	4-7 mai 2026
Publication des résultats sur Publinet	7 mai 2026

1.3. Les principales données chiffrées

Tableau 2 : Données chiffrées de la session 2026 (avec rappel 2025)

	Concours externe 2026	***Concours externe 2025***	**Concours interne 2026**	***Concours interne 2025***
Postes	12	*19*	8	*13*
Candidats inscrits	1 755	*1 105*	338	*364*
Candidats présents aux épreuves écrites	803	*566*	211	*249*
Taux de participation : présents / inscrits	45,75 %	*51,22 %*	62,43 %	*68,40 %*
Candidats admissibles	87	*117*	49	*63*
Candidats présents aux épreuves orales	79	*116*	45	*57*
Candidats admis sur les listes principales	12	*19*	8	*13*
Candidats admis sur les listes complémentaires	13	*19*	9	*20*

Par rapport à la session 2025, le nombre de postes offerts en 2026 était en baisse sensible : douze postes pour le concours externe (contre dix-neuf) et huit postes pour le concours interne (contre treize).

En 2026, on observe une très forte progression du nombre des inscrits au concours externe (plus 650 inscrits par rapport à la session précédente, soit + 58,8 %). Le concours interne enregistre pour sa part un léger recul du nombre d'inscrits (moins 26 inscrits, soit – 7,1 %).

Le nombre de candidats effectivement présents à l'épreuve écrite suit la même tendance : 803 présents au concours externe (contre 566 en 2025, soit + 41,9 %) et 211 au concours interne (contre 249, soit – 15,3 %). Les taux de participation s'établissent à 45,75 % pour le concours externe (51,22 % en 2025) et à 62,43 % pour le concours interne (68,40 % en 2025). La participation demeure ainsi proche d'un candidat sur deux pour le concours externe et de près de deux candidats sur trois pour le concours interne.

Lors de l'épreuve d'admission, un certain nombre d'admissibles ont été écartés (fiche de renseignements manquante) ou ne se sont pas présentés à l'épreuve orale : huit pour le concours externe (dont quatre fiches de renseignements manquantes), quatre pour le concours interne.

Comme lors des précédentes sessions, le jury a pu établir une liste complémentaire pour le concours interne, sur laquelle neuf candidats ont été inscrits (soit 112,5 % de la liste principale) ainsi que pour le concours externe (13 candidats, soit 108,3 % de la liste principale).

Tableau 3 : Taux de réussite 2016-2026 (lauréats de la liste principale / candidats présents à l'épreuve écrite)

Année du concours	Concours externe		Concours interne	
2026	**1,49 %**	**12**	**3,79 %**	**8**
2025	3,35 %	19	5,22 %	13
2024	1,67 %	12	3,16 %	8
2023	3,17 %	19	4,26 %	13
2022	2,38 %	15	3,58 %	10
2021	2,40 %	18	4,35 %	12
2020	1,13 %	9	1,79 %	6
2019	1,32 %	11	2,86 %	9

2018	2,15 %	21	5,86 %	19
2017	2,26 %	24	6,14 %	23
2016	1,39 %	18	4,22 %	17

Au cours des sessions des dix années précédentes, le taux de réussite (candidats admis sur liste principale rapportés aux candidats présents à l'épreuve écrite) était de l'ordre de 1 à 3,4 % pour le concours externe et de 2 à 6 % pour le concours interne. La session 2026 renoue avec des taux resserrés : 1,49 % pour le concours externe et 3,79 % pour le concours interne. La baisse du nombre de postes offerts, conjuguée, pour le concours externe, à la forte progression du nombre de présents, accroît nettement la sélectivité : avec 1 poste pour 67 candidats présents à l'épreuve écrite au concours externe et 1 poste pour 26 candidats au concours interne, la session 2026 du concours de BIBAS de classe normale demeure très fortement sélective.

1.4. Les candidats

Le jury appelle l'attention des lecteurs du présent rapport sur le fait que compte tenu du nombre très élevé de candidats enregistrés pour le concours externe cette année, ces données statistiques sont assez signifiantes.

1.4.1. La répartition hommes/femmes

Tableau 4 : Répartition hommes/femmes (concours externe 2026)

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
FEMME	1 248	561	70	64	10
HOMME	507	242	17	15	2
TOTAUX	**1 755**	**803**	**87**	**79**	**12**

Tableau 5 : Répartition hommes/femmes (concours interne 2026)

Sexe	Inscrits	Nb.présents	Admissibles	Nb. Présents	Admis
FEMME	241	142	31	27	5
HOMME	97	69	18	18	3
TOTAUX	**338**	**211**	**49**	**45**	**8**

Les femmes sont très largement majoritaires à se présenter à ce concours et à le réussir. Pour le concours externe, elles représentent : 71,11 % des inscrits, 80,46 % des admissibles et 83,33 % des lauréats.

Pour le concours interne, elles représentaient en 2026 : 71,30 % des candidats inscrits, 63,27 % des admissibles et 62,5 % des lauréates (84,61 % en 2025).

1.4.2. La répartition par année de naissance

Pour le concours externe 2026, la moyenne d'âge des inscrits est de 33,2 ans et l'âge moyen des admis est de 30,8 ans.

Tableau 6 : Répartition par année de naissance (concours externe 2026)

Année de naissance	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Admis
1961	1	0	0	0
1964	2	0	0	0
1965	2	1	0	0
1966	3	1	0	0
1967	7	2	0	0
1968	3	1	1	0
1969	9	2	0	0
1970	12	1	0	0
1971	16	5	0	0
1972	16	10	4	0
1973	15	4	0	0
1974	7	5	0	0
1975	22	8	1	0
1976	28	12	0	0
1977	25	9	1	0
1978	27	6	0	0
1979	24	2	0	0
1980	24	8	1	0
1981	25	8	1	1
1982	25	12	1	0
1983	20	6	0	0
1984	27	12	2	1
1985	33	15	0	0
1986	26	10	0	0
1987	42	13	1	0
1988	44	12	2	0
1989	33	13	2	0
1990	45	24	1	0
1991	48	18	2	1
1992	63	29	2	0
1993	43	17	0	0
1994	59	29	4	0
1995	67	33	8	1
1996	75	33	4	2
1997	89	49	8	0
1998	136	76	9	0
1999	127	74	11	2
2000	131	63	12	3
2001	97	52	3	1

2002	99	49	2	0
2003	81	42	2	0
2004	38	20	2	0
2005	20	15	0	0
2006	16	2	0	0
2007	3	0	0	0
TOTAUX	**1 755**	**803**	**87**	**12**
Moyenne d'âge	**33,2**	**31,7**	**31,7**	**30,8**

La moyenne d'âge des lauréats du concours externe était de 30,8 ans pour la session 2026, contre 31,8 ans pour la session précédente. Pour le concours interne, vingt-deux ans séparent le lauréat le plus âgé, né en 1975 (51 ans), du plus jeune, né en 1997 (29 ans). La répartition des lauréats par grandes tranches d'âge est cette année nettement orientée vers les plus jeunes : un seul admis a plus de 40 ans et sept admis ont moins de 40 ans. L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 34,4 ans (38,3 ans en 2025).

Tableau 7 : Répartition par année de naissance (concours interne 2026)

Année de naissance	Inscrits	Présents ttes Epr.	Admissibles	Nb. Admis
1961	2	1	0	0
1963	1	1	0	0
1964	3	2	0	0
1965	2	2	1	0
1966	4	4	0	0
1967	4	2	0	0
1968	11	8	1	0
1969	6	5	0	0
1970	7	5	0	0
1971	16	11	2	0
1972	10	3	1	0
1973	10	6	0	0
1974	9	5	2	0
1975	9	7	1	1
1976	9	6	1	0
1977	8	6	1	0
1978	10	4	0	0
1979	9	4	1	0
1980	16	9	3	0
1981	6	3	1	0
1982	7	6	0	0
1983	13	6	1	0
1984	12	6	0	0
1985	9	5	0	0
1986	14	10	2	0

1987	7	5	1	0
1988	12	11	3	0
1989	12	6	3	0
1990	14	7	3	0
1991	11	3	0	0
1992	19	14	8	2
1993	10	6	2	1
1994	8	6	1	1
1995	15	12	5	2
1996	10	8	2	0
1997	7	5	3	1
1998	2	1	0	0
1999	1	0	0	0
2000	2	0	0	0
2001	1	0	0	0
TOTAUX	**338**	**211**	**49**	**8**
Moyenne d'âge	**43,5**	**43,6**	**39,5**	**34,4**

1.4.3. La répartition par diplôme

Tableau 8 : Répartition par diplôme ou titre (concours externe 2026)

Libellé Titre ou diplôme requis	Nb admissibles / convocables	Nb. présents	Nb. admis
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	1	1	0
Doctorat	2	2	1
Master	54	48	8
Maîtrise	4	4	1
Licence	13	12	1
BUT	2	1	0
DEUST	1	1	0
DEUG,BTS,DUT	2	2	0
Bac général	5	5	0
Diplôme classé niveau 6[2]	3	3	1
TOTAUX	**87**	**79**	**12**

Les lauréats de la liste principale du concours externe sont tous titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, le plus généralement d'un master (huit lauréats sur douze).

[2] Le niveau 6 correspond à un niveau de formation BAC +3/+4. Le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les licences, les licences professionnelles, les Master 1 validés sont des diplômes de niveau 6.

Tableau 9 : Répartition par diplôme ou titre (concours interne 2026)

Titre	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Master	19	16	3
Maîtrise	4	4	1
Licence	10	10	2
BUT	1	1	0
DEUG,BTS,DUT	4	3	1
Bac Technologique/Professionnel	2	2	1
Bac général	5	5	0
Diplôme classé niveau 5	1	1	0
Diplôme classé niveau 4	1	1	0
Diplôme classé niveau 7	2	2	0
TOTAUX	**49**	**45**	**8**

S'agissant du concours interne, six des huit admis de la liste principale possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur (master, maîtrise ou licence) ; les deux autres sont titulaires d'un DUT/BTS ou d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

1.4.4. La répartition par profession

Tableau 10 : Répartition par profession ou statut à l'admissibilité (concours externe 2026)

Profession	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
Etudiant	236	97	6
Enseignant titulaire MEN	44	14	1
Agent fonction publique d'Etat, autres ministères	104	46	5
Agent fonction publique territoriale	54	18	2
Agent fonction publique hospitalière	6	0	0
Hors fonction publique/sans emploi	944	369	28
Personnel B.I.A.T.S.S	34	20	3
Assistant de conservation	4	1	0
Magasinier des bibliothèques	124	106	12
Militaire	1	0	0
Contractuel MEN	79	30	1
Contractuel MESR	125	102	29
TOTAL	**1 755**	**803**	**87**

Pour la session 2026, la répartition par profession des candidats au concours externe n'est disponible que pour la phase d'admissibilité.

Tableau 11 : Répartition par profession ou statut (concours interne 2026)

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Enseignant titulaire MEN	1	0	0
Agent fonction publique d'Etat, autres ministères	1	1	1
Personnel B.I.A.T.S.S	5	5	0
Assistant de conservation	2	1	0
Magasinier des bibliothèques	31	29	7
Contractuel MESR	9	9	0
TOTAL	**49**	**45**	**8**

Les magasiniers des bibliothèques constituent le premier vivier du concours interne : 31 admissibles sur 49 et sept admis sur huit. Au concours externe, les contractuels du MESR, en général employés dans les bibliothèques universitaires, forment le premier groupe des admissibles (29 sur 87), devant les magasiniers des bibliothèques (12 admissibles).

1.4.5. La répartition par région

Tableau 12 : Répartition par région / académie (concours externe 2026)

Libellé académie	Nb. admissibles / convocables	Nb. présents	Nb. admis
Académie d'Aix-Marseille	1	1	0
Académie de Bordeaux	5	4	1
Académie de Clermont-Ferrand	1	1	0
Académie de Dijon	1	1	0
Académie de Grenoble	3	2	0
Académie de Lyon	4	4	1
Académie de Montpellier	2	2	0
Académie de Nancy-Metz	3	2	0
Académie de Poitiers	1	1	0
Académie de Rennes	1	1	0
Académie de Strasbourg	4	4	0
Académie de Toulouse	1	1	0
Académie de Nantes	6	5	0
Académie de Reims	1	0	0
Académie d'Amiens	6	6	1
Académie de La Réunion	1	1	0
Académie de Normandie	8	8	3
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	38	35	6
TOTAUX	**87**	**79**	**12**

Tableau 13 : Répartition par région (concours interne 2026)

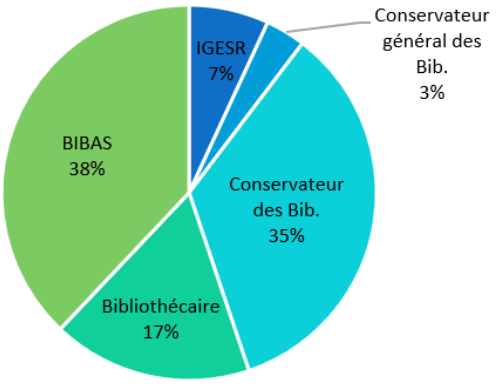
Académie	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Académie d'Aix-Marseille	1	1	0
Académie de Besançon	1	1	0
Académie de Bordeaux	1	1	1
Académie de Dijon	3	3	0
Académie de Grenoble	2	1	0
Académie de Lyon	2	1	0
Académie de Montpellier	2	2	0
Académie de Rennes	2	2	0
Académie de Strasbourg	7	7	3
Académie de Toulouse	3	3	1
Académie d'Orléans-Tours	1	1	0
Académie de Reims	1	1	0
Académie d'Amiens	2	1	0
Académie de Nice	4	4	1
Académie de Normandie	1	1	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	16	15	2
TOTAL	**49**	**45**	**8**

1.5. Le jury

Le jury a été nommé par l'arrêté du 2 décembre 2025. Il était composé de 29 membres (17 femmes soit 59 %, 12 hommes soit 41 %), répartis entre les corps suivants : inspecteurs généraux (2), conservateurs généraux (1), conservateurs (10), bibliothécaires (5) et bibliothécaires assistants spécialisés (11), exerçant dans différents types de bibliothèques ou institutions : SCD des universités, bibliothèques de grands établissements de l'enseignement supérieur, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, IGÉSR.

2. Répartition par corps

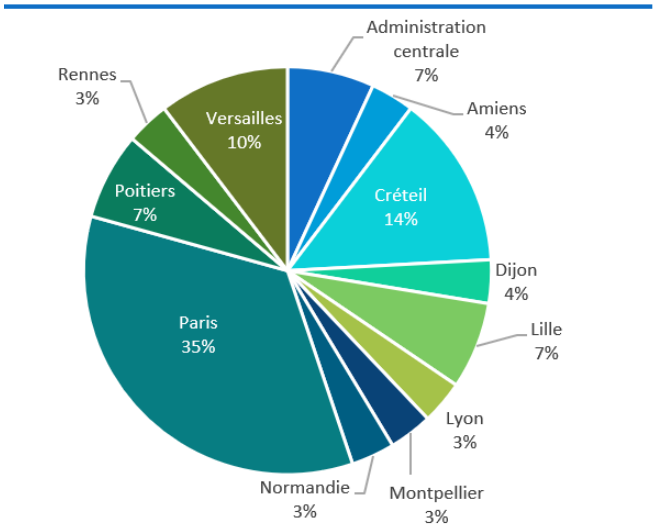
BIBAS	11
BIBLIOTHECAIRE	5
CONSERVATEUR	10
CONSERVATEUR GENERAL	1
IGÉSR	2
TOTAL	**29**



Les membres du jury provenaient de 11 académies différentes, outre l'administration centrale.

Tableau 14 : provenance des membres du jury 2026 (par académie)

ADMINISTRATION CENTRALE	2
AMIENS	1
CRETEIL	4
DIJON	1
LILLE	2
LYON	1
MONTPELLIER	1
NORMANDIE	1
PARIS	10
POITIERS	2
RENNES	1
VERSAILLES	3
TOTAL	**29**



La préparation et la coordination des épreuves écrites et orales ainsi que le suivi général de l'organisation du concours ont été assurés par le président et la vice-présidente avec le concours d'un directoire formé de deux professionnels des bibliothèques (un conservateur général des bibliothèques, une bibliothécaire).

Pour l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury était réparti entre 21 correcteurs pour le concours externe et 6 correcteurs pour l'interne, dans le respect de la parité H/F et des corps. Le jury des épreuves orales d'admission était composé de commissions de trois personnes : deux commissions ont auditionné les candidats du concours externe et une commission ceux du concours interne.

2. Les épreuves

2.1. Statistiques générales

Tableau 15 : Statistiques générales 2026

	Concours externe	Concours interne
Candidats présents aux épreuves écrites	803	211
Moyenne de l'épreuve des présents (sur 20)	9,25	9,89
Moyenne des candidats admissibles	16,42	14,58
Barre d'admissibilité	15,25	13
Candidats admissibles	87	49
Candidats présents aux épreuves orales	79	45
Moyenne des présents (épreuve orale)	11,23	14,59
Moyenne des admis sur LP (épreuve orale)	17,00	18,53
Moyenne des admis sur LC (épreuve orale)	14,38	16,92
Nombre de postes offerts aux concours	12	8
Candidats admis sur liste principale	12	8
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	16,91	17,43
Barre d'admission LP	**15,85**	**16,26**
Candidats inscrits sur liste complémentaire	13	9
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	15,49	15,97
Barre d'admission LC	**14,75**	**15,35**

2.1.1. Concours externe

803 candidats ont composé au concours externe sur 1 755 inscrits, soit 45,75 %. La participation est en très forte hausse par rapport à la session 2025 : + 650 inscrits (+ 58,8 %) et + 237 présents (+ 41,9 %). Dix copies ont été éliminées (7 copies blanches et 3 ruptures d'anonymat).

Hors copies éliminées, l'éventail des notes de l'épreuve écrite est compris entre 0 et 18,75. La moyenne des présents à l'écrit, non éliminés, a été de 10,81 sur 20. La moyenne des candidats admissibles a été de 16,42 sur 20 (13,93 en 2025).

La barre d'admissibilité, fixée à 15,25, a permis de déclarer admissibles 87 candidats (117 en 2025).

2.1.2. Concours interne

Pour la session 2026, 211 candidats étaient présents à l'épreuve écrite sur 338 inscrits, soit 62,4 % (68,4 % en 2025). Trois copies ont été écartées pour cause de copie blanche.

L'éventail des notes de l'épreuve écrite va de 0,5 à 17,25. La moyenne des présents à l'épreuve est de 9,89 sur 20.

La moyenne des candidats admissibles a été de 14,58 sur 20.

La barre d'admissibilité ayant été fixée à 13, ce sont 49 candidats qui ont été déclarés admissibles (63 en 2025).

2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours

Les candidats du concours externe et du concours interne ont composé sur le même sujet. Le sujet est élaboré à partir de l'annexe I de l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

L'épreuve unique, notée sur 20, se compose de deux parties : un cas pratique et des questions en relation avec le programme du concours. L'épreuve de la session 2026 comportait cinq questions.

Un malus allant jusqu'à moins deux points pouvait être appliqué dans le cas où la récurrence des fautes de syntaxe, de grammaire ou d'orthographe devenait excessive au point de gêner la compréhension ou lorsque la présentation (ajouts, ratures, gommages, …) entravait outre mesure la lisibilité.

Une sélection des meilleures copies de la session est disponible sur le site du ministère.

Les recommandations énoncées ci-après rejoignent, pour une large part, les remarques générales formulées dans les rapports de jury des sessions précédentes.

2.2.1. Le cas pratique

La première partie de l'épreuve écrite consiste en un cas pratique comportant une mise en situation à laquelle un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale peut être confronté. L'exercice prend la forme d'une note destinée à un supérieur hiérarchique. Le sujet fait appel à des connaissances théoriques et demande une réponse concrète dans le cadre de la situation fictive à traiter. Une lecture attentive du libellé du sujet et du dossier permet de saisir la nature de la demande et les consignes à respecter et de retirer les informations qui orientent la manière de répondre au mieux, sur le fond comme sur la forme.

Le sujet de la session 2026 plaçait le candidat en position de BIBAS de classe normale en poste dans une université souhaitant développer un accueil privilégié des étudiants en situation de handicap. Le SCD, service le plus utilisé par les étudiants de l'université, était choisi comme pilote de cette politique et réfléchissait à la mise en place d'un espace dédié, doté d'outils et de services adaptés. Il convenait de concevoir ce projet dans une note adressée au chef de département, complétée par un tableau récapitulatif du projet incluant le calendrier associé.

Les cinq documents constituant le dossier réunissaient des éléments théoriques et des exemples de réalisations au sein de bibliothèques, fournissant aux candidats une matière suffisante pour appréhender le sujet et le traiter dans ses multiples dimensions :

- *Document 1 : Les différents types de handicap (1 page)*
- *Document 2 : La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et les bibliothèques territoriales (2 pages)*
- *Document 3 : Comment améliorer l'accessibilité des bibliothèques et médiathèques ? (2 pages)*
- *Document 4 : Espace Helen Keller (2 pages)*
- *Document 5 : L'inégale prise en compte des étudiants handicapés (3 pages)*

Sur la forme, on rappellera que la note est rédigée et se présente comme un développement structuré, dont le plan est annoncé et aboutit à une conclusion. On attend des candidats qu'ils posent, de manière concise, une analyse du sujet (problématique, enjeux et contexte de la question qui appelle une réflexion de portée générale et des connaissances) et la définition d'objectifs. La note doit être resituée dans son contexte. Le candidat définit ensuite une problématique montrant qu'il a identifié les enjeux sous-jacents (accessibilité et inclusion comme mission de service public, rôle pilote du SCD dans la politique de l'université en faveur des étudiants en situation de handicap, etc.).

Le tableau récapitulatif doit être cohérent avec la note et permettre au correcteur d'apprécier les capacités de synthèse du candidat : il reprend les actions principales, situe les acteurs, met en avant les différentes phases du projet dans un calendrier réaliste.

La maîtrise de la méthodologie de la note, notamment dans ses aspects formels, est l'un des attendus de l'épreuve : datation et localisation, libellé de suscription, mention d'un objet, d'éventuelles pièces jointes (ici, un tableau récapitulatif des différentes étapes ainsi que de la responsabilité du rédacteur). Pour autant, le candidat doit se garder de donner des éléments qui permettraient d'identifier une bibliothèque en particulier, ce qui peut constituer une rupture d'anonymat. La datation peut, sans problème, être celle du jour de la composition, la localisation pouvait se formuler de la manière suivante « Bibliothèque universitaire de X » ou « SCD de l'université de Y » sans plus de précision.

Les correcteurs ont souligné que la présentation formelle de la note est désormais bien assimilée et presque toujours respectée. Les introductions se sont en revanche révélées souvent pauvres : la compréhension des enjeux, qui doit s'exprimer dès l'entrée de la copie, ne se retrouvait le plus souvent que dans le corps du développement. Sur l'ensemble des lots, les copies sérieuses se rencontrent à partir de 12 sur 20 ; c'est à partir de 14 que l'on trouve de véritables copies de qualité, bien structurées et présentant des éléments intéressants.
La principale faiblesse relevée tient à la dimension de conduite de projet, qui constituait le cœur du sujet. Beaucoup de candidats se sont contentés d'inventorier les aménagements possibles de l'espace (mobilier, matériels, logiciels), en reprenant largement les exemples des documents du dossier, sans construire de véritable démarche : la méthodologie, le phasage et les acteurs à mobiliser sont trop souvent laissés de côté. Le jury attendait notamment la constitution et le pilotage justifiés d'un groupe de travail, une étude préalable s'appuyant sur l'observation de réalisations comparables, des scénarios budgétés, la validation par la hiérarchie et la co-construction avec la mission handicap de l'université, une communication interne et externe, enfin l'évaluation et la maintenance de l'espace après son ouverture. Or la question du financement n'a pratiquement jamais été abordée, alors même que la CVEC faisait l'objet d'une question dans la seconde partie de

l'épreuve, et la mobilisation des services et des collègues n'est qu'assez peu évoquée. Certaines propositions paraissent décalées, insérées dans des calendriers irréalistes. Quelques copies font preuve d'une forme de naïveté *(« un local vient de se libérer », « nous disposons d'un budget »*) ou évoquent de vagues pistes d'action *(« on communique ! »*), et la prise en compte des résistances au changement au sein des équipes n'a été qu'exceptionnellement envisagée.

Un nombre significatif de copies s'est par ailleurs placé hors sujet en traitant le projet à l'échelle de l'université entière et non du SCD, ou en transformant la note en une synthèse des documents du dossier : la lecture attentive du libellé demeure le préalable indispensable. Les correcteurs ont également relevé, au concours externe, une méconnaissance du vocabulaire et de l'environnement des bibliothèques universitaires, parfois confondues avec les médiathèques de lecture publique ou les CDI.
Les meilleures copies sont précisément celles où le candidat s'est positionné en chef de projet, inscrit dans un collectif de travail et rendant compte à sa hiérarchie. Au concours interne, le jury met en garde contre la tentation de « vivre sur ses acquis » : l'expérience professionnelle ne dispense ni d'une préparation méthodique ni de révisions sur les questions de fond du programme.

Le tableau récapitulatif fait partie intégrante de l'épreuve : il ne saurait être tenu pour anecdotique ni renseigné à la hâte en fin de composition, ce qui a pourtant été fréquemment constaté. Souvent maigre, tracé sans soin, il ne présente pas toujours les éléments requis (phases du projet, acteurs, moyens, temporalité réaliste) ; à l'inverse, certains candidats y font figurer des éléments importants qui auraient dû trouver leur place dans la note. La cohérence entre la note et son tableau constitue un critère d'appréciation à part entière.

La qualité de la langue et de la graphie appelle enfin une vigilance accrue : les correcteurs constatent une dégradation par rapport à la session précédente, plusieurs copies s'avérant difficilement lisibles, et le malus prévu a été appliqué lorsque la récurrence des fautes gênait la compréhension. Les candidats sont invités à s'entraîner à l'écriture manuscrite en temps limité, en pensant à leur correcteur. Une bonne gestion du temps sur les quatre heures de l'épreuve demeure essentielle : de bonnes copies ont été pénalisées faute d'avoir pu traiter l'ensemble de la seconde partie.

2.2.2. Les questions

Cette partie de l'épreuve était constituée de cinq questions, chacune dotée d'un nombre de points variable selon la complexité et le développement attendus de la réponse, à traiter sous la forme d'une réponse de cinq à dix lignes au maximum.

L'ensemble de la réponse engage le candidat. Tous les éléments sont appréciés par le correcteur : ce qui est faux, incorrect ou non adapté (hors sujet) est sanctionné. Les candidats veilleront à la concision de la formulation sur ces questions précises.

Les questions de cours portaient sur les obligations du fonctionnaire pour la partie administrative et, pour la partie bibliothéconomique et l'environnement de l'enseignement supérieur, sur la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), le portail theses.fr, le logiciel de gestion de références bibliographiques Zotero et les catalogues collectifs. Les sigles présents dans le libellé des questions doivent être développés.

Le jury attendait des réponses précises et concises : sigles développés (la CVEC, contribution de vie étudiante et de campus, collectée par les Crous), opérateurs identifiés (l'Abes, gestionnaire de theses.fr, moteur de recherche des thèses de doctorat françaises), outils correctement définis (Zotero, logiciel libre et gratuit de gestion de références bibliographiques), notions maîtrisées (le catalogue collectif, commun à plusieurs bibliothèques et destiné d'abord à localiser les documents, du réseau d'une même ville au Sudoc ou au catalogue mondial de l'OCLC), obligations du fonctionnaire, inscrites au code général de la fonction publique, correctement citées et illustrées.

Les résultats sont restés en deçà de ces attentes. La méconnaissance fréquente de la CVEC a déçu les correcteurs, s'agissant d'un dispositif au cœur de la vie étudiante et dont les bibliothèques universitaires bénéficient souvent par ailleurs pour le financement de leurs projets. Au concours interne, alors que les questions, moins spécialisées que celles de la session précédente, portaient largement sur l'environnement professionnel immédiat des candidats, aucune copie n'a obtenu la totalité des points et les réponses se sont souvent révélées approximatives. Les correcteurs constatent en outre que cette partie est parfois négligée, voire sacrifiée, par des candidats dont le cas pratique était de bonne facture : une gestion rigoureuse du temps de composition doit permettre de traiter l'intégralité de l'épreuve.

Cette partie de l'épreuve écrite fait la différence entre les candidats et s'avère importante dans la mesure où elle prépare à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

2.3. L'épreuve d'admission

2.3.1. Concours externe

L'épreuve se déroule en deux temps : une présentation (qui ne doit pas excéder dix minutes) par le candidat de la problématique du texte et des commentaires qu'elle appelle, puis durant quinze minutes, les réponses aux questions du jury suivies ou entrecoupées d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles.

L'entretien avec le jury débute à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics... L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances acquises par le candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Le jury a utilisé des textes et articles publiés dans des revues professionnelles, dans la presse généraliste ou dans des blogs.

Durant l'entretien, le jury est en possession de la fiche individuelle de renseignements fournie par le candidat dans laquelle sont mentionnés sa formation et son parcours. Cette fiche oriente la première partie de la discussion.

- *Le commentaire de texte*

Les textes portaient sur des sujets d'actualité, majoritairement choisis dans la presse généraliste ou spécialisée, dont le jury conseille aux candidats une lecture régulière en amont de la présentation au concours : l'intelligence artificielle, les espaces et services des bibliothèques, les spoliations de biens culturels, sujet d'actualité touchant à la fois les musées et les bibliothèques, figuraient parmi les thèmes proposés au commentaire. La liste des textes figure en annexe 2.

Dans sa présentation, le candidat est invité à mettre en avant la problématique du texte et les idées principales qui y sont développées et à les discuter sur un mode classique : bâtir une argumentation, éclairer son exposé de ses propres commentaires et mobiliser des exemples. Les textes sont choisis pour susciter une réaction, appeler un commentaire, voire créer un débat dans lequel il n'est pas interdit de prendre position avec ses arguments. Les apports extérieurs au texte (rappels historiques, relations avec d'autres sujets puisés dans l'actualité, passerelles vers d'autres environnements documentaires, et des exemples pouvant venir en éclairage) renforcent l'analyse du candidat et témoignent de sa capacité à prendre du recul par rapport au texte proposé.

Les candidats ont dans l'ensemble respecté les exigences de l'exercice et les plans proposés témoignent d'une volonté de problématisation. Certains candidats ont même été particulièrement intéressants et efficaces dans leur commentaire en annonçant, puis en suivant, un plan clair et organisé nourri d'exemples pertinents.

Toutefois, ces plans manquent souvent de profondeur et, hormis les candidats ayant obtenu de très bonnes notes, les commentaires se sont révélés courts et peu fournis, aux amorces convenues. Beaucoup relèvent davantage de la paraphrase, sans ajout d'exemples ni de connaissances personnelles. Le cas le plus extrême a été celui d'une prestation réduite à la paraphrase intégrale du texte : la maîtrise de la méthodologie du commentaire aurait permis à la candidate de bâtir, avec plus d'assurance, un propos solide et construit.

Les candidats ont trop souvent des difficultés à dégager une problématique et se bornent à des considérations rudimentaires : *« ma problématique, c'est le titre de l'article »*, voire *« la première partie du titre, puis la deuxième »*. Ils peinent à mettre le texte en perspective avec la réalité du terrain et n'apportent que trop rarement des connaissances ou des réflexions personnelles pour enrichir l'analyse ; ne sachant comment traiter cette partie de l'épreuve, ils la transforment en une paraphrase maladroite et redondante entre les parties.

Il est primordial que les candidats gardent leurs opinions politiques pour eux et commentent le texte proposé en toute neutralité, en respectant le devoir de réserve attendu. Ils doivent savoir identifier une tribune et prendre le recul nécessaire quant aux propos tenus.

On peut insister sur l'importance de respecter le temps imparti : qu'ils soient trop courts ou trop longs, les commentaires qui ne respectent pas les 10 minutes pénalisent le candidat car ils mettent en évidence, en fonction des cas, une analyse superficielle du sujet, un manque de connaissance des points abordés, un commentaire peu structuré, une non-maîtrise du plan ou encore l'incapacité du candidat à restituer ses idées avec suffisamment de détails ou d'exemples... Les commentaires trop succincts ont pour conséquence de prolonger le temps des questions du jury ou d'en multiplier le nombre. Lorsque le commentaire est trop long, le candidat se voit rappeler le délai et est invité à conclure rapidement son propos.

Le commentaire de texte reste donc une partie de l'épreuve difficile à maîtriser. Le jury invite les candidats à anticiper les thèmes d'actualité susceptibles d'être proposés : les spoliations antisémites, par exemple, pouvaient être attendues l'année où Marc Bloch entre au Panthéon. Un point positif a néanmoins été relevé : issus d'une génération très connectée, les candidats se montrent plutôt à l'aise sur les questions liées à l'intelligence artificielle. Le jury les engage également à s'entraîner à l'exercice lors de leur préparation, avec des collègues des bibliothèques où ils travaillent ou dans le cadre d'oraux blancs.

- *Les questions du jury*

Partie essentielle de l'évaluation des connaissances des candidats, les questions du jury portent sur le programme inscrit dans l'arrêté de 2012 et sont en lien avec le milieu professionnel dans lequel les candidats sont appelés à exercer leurs fonctions. Cet échange permet aux candidats de montrer non seulement leur connaissance du monde des bibliothèques mais également leur capacité à écouter et à formuler une réponse adaptée à la question posée. Il est attendu des candidats qu'ils répondent de façon claire au moyen de phrases construites et qu'ils puissent s'exprimer dans le cadre d'un entretien de type professionnel. Il ne revient pas au jury de faire le tri dans une masse de connaissances déversée de façon désordonnée.

Conformément au programme, on attend une bonne connaissance des différents types de bibliothèques dans lesquelles le candidat peut être affecté : bibliothèques universitaires, certes, mais aussi BnF et BPI dont ils doivent connaître à la fois les missions et les sujets d'actualité qui sont les leurs.
Le jury continue à constater la faiblesse de la culture administrative et institutionnelle des candidats qui savent généralement répondre quand les questions sont simples (*« Qu'est-ce que Gallica ? »)* ; en revanche, les questions de base portant sur les différents corps de la filière des bibliothèques, la gouvernance des universités ou les missions de la BnF en mettent beaucoup en difficulté. Les services aux chercheurs, l'ESGBU ou encore l'identité des ministres chargés de la culture et de l'enseignement supérieur sont peu connus, et de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas des notions aussi élémentaires qu'une bonne définition de ce que sont les métadonnées. Au-delà de connaissances parcellaires sur des questions de cours, le jury souligne le manque de curiosité intellectuelle ou professionnelle d'une partie des candidats.

Les questions bibliothéconomiques simples sont mieux maîtrisées. Les réponses doivent être structurées, cadrées et concises : certains candidats, très laconiques, obligent le jury à multiplier les relances (un commentaire trop court expose d'ailleurs le candidat à un « flot » de questions très variées qui peut le déstabiliser) tandis que d'autres nourrissent à l'extrême leurs réponses pour montrer l'étendue de leurs connaissances, au risque de perdre en pertinence en s'éloignant trop de la question initiale.

Les candidats doivent s'attendre à des questions sur la BnF, ses sites, ses collections et les services qu'elle propose aux publics. Le jury leur conseille de consulter le site web de l'établissement, très riche pour qui prend le temps de le parcourir, de suivre les visites guidées proposées par le département des publics sur les sites de Richelieu, de Tolbiac et de l'Arsenal, ou de profiter des Journées européennes du patrimoine, au cours desquelles les ateliers de restauration présentent leurs savoir-faire et la salle Labrouste, comme la bibliothèque de l'École des chartes, se visitent. Plus généralement, une préparation rigoureuse s'impose : anticiper des questions portant sur les différentes composantes du programme, multiplier les oraux blancs et les jeux de rôle, et se préparer psychologiquement à l'épreuve.

- *Les mises en situations professionnelles*

Les mises en situations professionnelles complètent les questions du jury.

Elles visent à apprécier les capacités d'adaptation et de réaction des candidats face à des situations concrètes qui peuvent se présenter à eux lorsqu'ils sont en poste : par exemple, l'attitude à adopter en cas de malaise d'un usager, la réaction à avoir face à une panne du système de prêt ou d'antivol,

la manière de régler un litige entre usagers ou des différends au sein du personnel, la réponse à l'urgence en cas d'inondation, l'intégration d'un nouveau collègue dans une équipe, etc.

Le jury est conscient du fait qu'il s'agit d'un exercice en grande partie théorique pour les candidats du concours externe. Ceux-ci doivent être capables de se projeter dans les mises en situation sans forcément se fonder sur une expérience professionnelle étayée. La plupart du temps, les mises en situation proposées aux candidats au concours externe n'appellent pas nécessairement de connaissances bibliothéconomiques. Basées sur les activités usuelles au sein d'une équipe, sur les relations avec les publics, les mises en situation font appel autant au bon sens qu'à une attitude attendue d'un fonctionnaire.

Le jury note une absence de réflexion sur les fonctions d'encadrement : les candidats restent très théoriques et délèguent trop vite à la hiérarchie ; peu osent se positionner, y compris lorsqu'il leur est précisé qu'ils sont responsables. Les centres de formation ont manifestement fait un effort de pédagogie, mais certains candidats en récitent la méthodologie générale (*« je vérifie, je rends compte à mon supérieur hiérarchique »)* sans bien la comprendre et ne prennent pas de décision, même en cas d'urgence. Beaucoup semblent en outre chercher LA bonne solution, alors que les questions de management peuvent être résolues par divers moyens ayant chacun leur cohérence. Les candidats doivent se positionner clairement en situation d'encadrement en tenant compte du cadre institutionnel ; pour la plupart des mises en situation, une réponse en deux temps était attendue : réaction immédiate à la situation, puis résolution du problème dans la durée.

Bien écouter les questions posées par le jury permet de mieux y répondre et d'éviter les "sorties de route". Les candidats prennent souvent peu le temps de réfléchir au problème qui leur est posé et manquent parfois de bon sens. Les mises en situation ont permis, entre autres, de déceler chez certains candidats une tendance trop marquée à gérer seuls une situation, oubliant systématiquement d'en référer à la hiérarchie ou, au contraire, à recourir immédiatement à leur supérieur sans assumer l'autorité intermédiaire qui leur échoit. Les meilleurs candidats ont perçu les différences de niveaux et su composer entre les responsabilités à assumer en tant qu'encadrant intermédiaire et le cadre de référence hiérarchique. Les mises en situation restent un élément fort pour départager les candidats.

Les mises en situation se sont révélées particulièrement discriminantes et paraissent négligées par beaucoup de candidats lors de leur préparation : c'est la partie de l'épreuve pour laquelle la note maximale n'a été que très rarement attribuée. Certains candidats, parfois très bons sur le commentaire de texte ou les questions, se sont contentés de ressortir des mots-clés ou de rester en surface, de peur de prendre réellement position, alors que c'est là tout l'intérêt de l'exercice. Les réponses aux situations proposées (conflit entre collègues magasiniers, incident matériel découvert en magasin, etc.) sont souvent poussives, et plusieurs candidats ont exprimé leur surprise face à la multiplicité des mises en situation proposées lors de leur audition. Les meilleurs ont su adopter une posture d'encadrant et démontré leur capacité à se positionner ; le jury relève enfin la difficulté de certains candidats à se projeter sur un poste de catégorie B.

En facteur commun de ces deux parties de l'épreuve, le jury attire l'attention des candidats sur l'absolue nécessité d'une bonne gestion de leur temps de parole : dans de nombreux cas, certains candidats peut-être perturbés par l'épreuve elle-même, se contentent de réponses brèves, voire très brèves, et s'exposent ainsi à un nombre élevé de questions posées par le jury, prenant ainsi le risque d'une déstabilisation supplémentaire. A contrario, d'autres candidats « monopolisent la parole »,

rendant ainsi difficiles les interventions des membres du jury dans le temps imparti. Ces deux cas de figure régulièrement constatés s'avèrent défavorables aux candidats concernés.

2.3.2. Concours interne

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.

- *Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)*

Chaque candidat admissible a préparé un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP). L'ensemble du jury réuni pour les épreuves orales a procédé préalablement à une lecture attentive des dossiers de RAEP qui comprend notamment un rapport d'activités présentant de manière claire et concise le parcours professionnel (avant son entrée dans les bibliothèques, le cas échéant, puis depuis son recrutement en bibliothèque) et détaille les fonctions occupées. Les commissions disposent d'un exemplaire du dossier durant l'audition du candidat.

Le dossier RAEP, en appui de la prestation, s'il n'est pas partie prenante de la note, fournit au jury une première approche du profil du candidat et l'oriente pour les questions à évoquer lors de l'entretien.

La présence des pièces annexes illustrant l'activité du candidat, si elles sont convaincantes, est instructive pour le jury. L'ajout d'un organigramme du service s'avère toujours éclairant car il permet de situer rapidement le candidat au sein du service où il travaille. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de sélectionner les pièces annexes qui doivent être pertinentes et judicieusement choisies pour ne pas complexifier la lecture du dossier. Enfin, il importe que ces pièces fassent l'objet d'une présentation structurée (nature, contexte, etc.).

Le jury a apprécié les dossiers qui démontrent une capacité de synthèse et une réelle réflexion du candidat sur son parcours et ses compétences et ne se limitent pas à une chronologie des postes occupés. La préparation au concours interne sous-tend une analyse du poste occupé, une compréhension des différents niveaux d'encadrement et d'avoir réfléchi aux nouvelles fonctions envisagées ou souhaitées.

- *L'exposé du candidat*

L'entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle (cinq minutes au plus).

Les membres de la commission tiennent en premier lieu à souligner le sérieux de la préparation des candidats : la majorité d'entre eux ont bien préparé leur présentation orale, avec des plans structurés et, pour la plupart, un respect du temps imparti de cinq minutes.

La plupart des candidats se sont exprimés avec aisance et dynamisme, et les échanges avec le jury ont été globalement fluides. Le jury auditionne avec bienveillance les candidats et a pour objectif d'apprécier leurs compétences et leur savoir-être, mais aussi de déterminer leur motivation à exercer des fonctions de catégorie B. Le dynamisme et la capacité à se projeter et à se former à ces nouvelles fonctions sont autant de points évalués par le jury.

Les candidats les moins à l'aise ont principalement été pénalisés par le stress. Malgré l'enjeu, la plupart parviennent toutefois à le surmonter et à livrer une prestation honorable ; ceux, plus rares, qui font preuve d'une réelle aisance se détachent nettement.

Le jury a tendance à valoriser les exposés thématiques plutôt que chronologiques, qui témoignent d'une meilleure capacité d'organisation et de structuration. Un exposé chronologique mais problématisé, où les motivations du candidat sont clairement mises en perspective en conclusion, peut également convaincre. La commission apprécie particulièrement les présentations se démarquant de la rédaction du dossier RAEP, preuve de la maîtrise du candidat vis-à-vis de son propre parcours et de sa capacité à adapter son propos à l'oral ; les candidats récitant un texte appris par cœur se pénalisent par rapport aux discours plus fluides et spontanés.

Les meilleurs candidats ont su restructurer l'exposé de leurs expériences par rapport à leur dossier de RAEP et mettre en perspective certaines de leurs missions actuelles pour se projeter dans le corps des BIBAS de classe normale.

- *Les questions du jury*

Le jury a constaté que les candidats connaissent, dans l'ensemble, les enjeux actuels des bibliothèques : la science ouverte, la transition écologique, les usages de l'intelligence artificielle ou encore les projets bibliographiques en cours. Les candidats les moins convaincants n'ont cependant pas su dépasser leur domaine d'expertise ou leur activité actuelle, leurs connaissances restant souvent limitées au cadre de leur établissement. Les services aux chercheurs demeurent mal maîtrisés ; la composition et le rôle des principaux conseils universitaires restent flous pour une grande partie des candidats ; plusieurs n'ont pas été en mesure de développer les sigles BMC ou BD ni d'en définir les missions, alors qu'une ouverture vers les bibliothèques de lecture publique est attendue. Le jury s'est enfin étonné qu'un nombre relativement important de candidats, pourtant déjà en poste en bibliothèque universitaire et parfois sur des postes à responsabilité, ne sachent pas répondre à des questions très basiques ; chez d'autres, les connaissances demeurent approximatives et peinent à être reliées entre elles.

Les meilleurs candidats se distinguent par leur curiosité professionnelle, une connaissance fine de la bibliothéconomie et des enjeux du métier, une projection concrète et réaliste dans leurs futures fonctions, ainsi que par la capacité à mobiliser des connaissances dépassant leur champ d'activité habituel. Les réponses gagnent enfin à être structurées, cadrées et concises : les candidats trop laconiques contraignent le jury à des relances répétées, quand ceux qui étirent leurs réponses à l'excès perdent en pertinence.

- *Les mises en situation professionnelle*

Comme pour le concours externe, le jury propose au candidat une ou des mises en situation, souvent révélatrices de l'aptitude des candidats à exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire et à prendre, en cas de besoin, les initiatives appropriées ou à suivre les procédures les plus usuelles.

Des situations types de motivation et d'encadrement des équipes, de conduite du changement, de gestion de situations de crise de différents types impliquant des collègues ou bien également les usagers (étudiants ou enseignants-chercheurs) ont été soumises aux candidats. La plupart des candidats font preuve de discernement, mobilisent les acquis de l'expérience ou des connaissances

plus théoriques.

Les mises en situation ont donné lieu à des appréciations contrastées. Les candidats les plus convaincants sont ceux qui ont su adopter une posture d'encadrant, proposer une réponse en deux temps — réaction immédiate, puis résolution dans la durée — et mobiliser les acquis de leur expérience. À l'inverse, une partie des candidats est restée très théorique, déléguant trop rapidement à la hiérarchie sans oser se positionner en responsable ; le jury a pu noter la difficulté de certains, bien ancrés dans leurs tâches actuelles, à se projeter en tant que futurs BIBAS et dans les missions d'encadrement intermédiaire qui leur incomberont.

Conclusion

Les concours d'accès au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale recrutent des cadres intermédiaires qui devront être rapidement opérationnels après leur formation de base. Les lauréats devront faire preuve d'adaptation tout au long de leur vie professionnelle et être capables de s'impliquer dans des domaines diversifiés.

La session 2026 de recrutement de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale confirme le niveau d'exigence et la très forte sélectivité des concours de catégorie B des bibliothèques, encore accrue cette année par la diminution du nombre de postes offerts et, pour le concours externe, par la forte progression du nombre de candidats. Eu égard aux résultats des épreuves, le jury a pourvu l'ensemble des postes offerts aux deux concours et établi une liste complémentaire de neuf inscrits pour le concours interne et une liste complémentaire de 13 inscrits pour le concours externe.

Malgré un nombre de postes en retrait par rapport à la session 2025, ces concours représentent une occasion d'accès au grade à ne pas négliger. Le jury encourage vivement les candidats à se présenter aux concours en s'y préparant au moyen des formations et ressources disponibles dans les académies, qui ont fait la preuve de leur efficacité. La persévérance porte souvent ses fruits : des candidats se présentant au concours interne ou externe pour la seconde ou parfois la troisième fois ont ainsi été reçus sur la liste principale ou la liste complémentaire.

Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les candidats auront soin de s'entraîner aux différentes épreuves, de participer à des oraux blancs, de lire la presse professionnelle, de consulter les sites internet des principales institutions documentaires ou encore de visiter des bibliothèques diversifiées et de rencontrer des professionnels en place.

Hervé COLINMAIRE
Inspecteur général de l'IGÉSR
Président du jury

Isabelle DUQUENNE
Inspectrice générale de l'IGÉSR
Vice-présidente du jury

Remerciements

Le président et la vice-présidente de la session 2026 adressent leurs remerciements au directoire (Anne-Sophie Guilbert, Arnauld-Amaury Sillet), à l'ensemble des membres du jury pour leur implication dans le bon déroulement des épreuves écrites et orales du concours, ainsi qu'au bureau des concours (DGRH D5) et au bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des Ressources humaines pour leur accompagnement efficace tout au long de la session.

Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2026 : note de cas pratique et questions

Vous êtes BIBAS CN en poste à l'Université Y qui souhaite développer un accueil privilégié des étudiants en situation de handicap. Service le plus utilisé par les étudiants de l'université, le SCD est choisi comme pilote de cette politique. Le SCD réfléchit à la mise en place d'un espace dédié avec des outils et services adaptés pour lequel votre chef de département vous demande de concevoir un projet.

Vous rédigerez avec l'aide, notamment, des documents fournis ci-dessous une note à son attention. Cette note sera complétée par un tableau récapitulatif du projet, incluant le calendrier associé.

Documents :
Doc 1 Les différents types de handicap (1 page)
Doc 2 La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et les bibliothèques territoriales (2 pages)
Doc 3 Comment améliorer l'accessibilité des bibliothèques et médiathèques ? (2 pages)
Doc 4 Espace Helen Keller (2 pages)
Doc 5 L'inégale prise en compte des étudiants handicapés (3 pages)

Questions :
Vous traiterez les questions suivantes sous forme d'une réponse de 5 à 10 lignes au maximum.
Question 1 : Qu'est-ce que la CVEC et à quoi sert-elle ? (1 point)
Question 2 : Qu'est-ce que theses.fr ? Qu'y trouve-t-on ? Quels en sont les principaux objectifs ? Qui en est le gestionnaire ? (2 points)
Question 3 : Qu'est-ce que Zotero ?
Question 4 : Citer trois obligations du fonctionnaire et en détailler une au choix.
Question 5 : Qu'est-ce qu'un catalogue collectif ? Citez-en deux.

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe 2026 : textes proposés aux candidats

Pourquoi compter les entrées dans les bibliothèques ? Actualitté, 16 mars 2026
https://actualitte.com/article/129887/bibliotheque/pourquoi-compter-les-entrees-dans-les-bibliotheques

Les bibliothèques universitaires. L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, n°18
https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T618/les_bibliotheques_universitaires/

Aux États-Unis, des bibliothécaires désemparés face aux demandes de livres inventés par l'IA. Le Monde, 24 janvier 2026
https://www.lemonde.fr/culture/article/2026/01/24/aux-etats-unis-des-bibliothecaires-desempares-face-aux-demandes-de-livres-inventes-par-l-ia_6663922_3246.html

Elles ont la cote : 6,9 millions d'usagers inscrits dans les bibliothèques
https://actualitte.com/article/126699/bibliotheque/elles-ont-la-cote-6-9-millions-d-usagers-inscrits-dans-les-bibliotheques

Spoliations antisémites : la restitution symbolique d'un livre de Marc Bloch
https://actualitte.com/article/129336/archives/spoliations-antisemites-la-restitution-symbolique-d-un-livre-de-marc-bloch

Défis et enjeux : l'IA comme miroirs déformants et catalyseurs d'inégalités. Dans : Les bibliothèques universitaires. À l'heure des bilans, sous la direction de Réjean Savard, Éditions ASTED, 2025

À l'INHA, la fermeture estivale de la bibliothèque relance la contestation
https://actualitte.com/article/130208/bibliotheque/a-l-inha-la-fermeture-estivale-de-la-bibliotheque-relance-la-contestation

Allemagne : Berlin stoppe l'extension de la Bibliothèque nationale à Leipzig
https://actualitte.com/article/130124/bibliotheque/allemagne-berlin-stoppe-l-extension-de-la-bibliotheque-nationale-a-leipzig

Plus de 12 000 documents en ligne dans la nouvelle bibliothèque des Chartes
https://actualitte.com/article/128949/numerisation/plus-de-12-000-documents-en-ligne-dans-la-nouvelle-bibliotheque-des-chartes

Anna's Archive attaquée par 13 éditeurs : le piratage de livres entré dans l'ère de l'IA
https://actualitte.com/article/129746/legislation/anna-s-archive-attaquee-par-13-editeurs-le-piratage-de-livres-entre-dans-l-ere-de-l-ia

30 ans d'enrichissement des collections. Chroniques de la BnF, n°103
https://www.bnf.fr/fr/30-ans-denrichissement-des-collections

SINDBAD, l'intelligence humaine à votre service ! Chroniques de la BnF, n°104
https://www.bnf.fr/fr/sindbad-lintelligence-humaine-votre-service

La labellisation wikipédia. Journal de La Contemporaine, octobre 2025

La Ruche, rénovation d'un bâtiment emblématique du campus de Poitiers. Arabesques, n°118, octobre-novembre-décembre 2025
https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=4437

Royaume-Uni : un plan inédit pour sauver les livres rares en bibliothèque. Actualitté, 17 janvier 2026
https://actualitte.com/article/128784/international/royaume-uni-un-plan-inedit-pour-sauver-les-livres-rares-en-bibliotheque

Face au soupçon de militantisme, les bibliothèques réaffirment leurs valeurs. La Gazette des communes, 12 octobre 2025
https://www.lagazettedescommunes.com/1003094/soupconnees-par-certains-usagers-de-militantisme-les-bibliotheques-reaffirment-leurs-valeurs/

Ce lieu culturel, « joyeux et populaire », fête ses 20 ans (les Champs libres, Rennes). Ouest-France, 16 mars 2026

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, session 2026

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l' arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Hervé COLINMAIRE Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Isabelle DUQUENNE Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Administration centrale

Membres du jury

Mme Nathalie BAILLY Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de CRETEIL
M. Maxime BLIN Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de NORMANDIE
M. Alexandre CHAUTEMPS Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Anne-Sophie CHEVANNE Bibliothécaire hors classe	Académie de DIJON
Mme Marion CHOVET Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Virginie COLIN Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie d' AMIENS
Mme Emeline DANDEU Bibliothécaire	Académie de LYON
Mme Magali DOUCET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de VERSAILLES

Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de POITIERS
Mme Anne-Sophie GUILBERT Bibliothécaire	Académie de LILLE
M. Kévin KERNEIS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
M. Eric KITTIRATH Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Fabien LAFAGE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Marine LAFFONT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Emmanuel LATTWEIN Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Clémentine LAURENT Conservatrice des bibliothéques	Académie de PARIS
Mme Claire MENARD Conservatrice des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
M. Cédric MERCIER Conservateur des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
Mme Jordane RAISIN-DADRE Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de CRETEIL
M. Hugo RUNAVOT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de RENNES
M. Rodolphe SADY Bibliothécaire	Académie de PARIS
M. Arnauld-Amaury SILLET Conservateur général des bibliothéques	Académie de CRETEIL
Mme Laurence SUNYACH Conservatrice des bibliothéques	Académie de LILLE
Mme Camille TEDESCO Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
M. Stéphane TONON Conservateur des bibliothéques	Académie de CRETEIL
Mme Anne-Sophie TRAINEAU Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de POITIERS
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 2 décembre 2025

La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l' arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Hervé COLINMAIRE Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Isabelle DUQUENNE Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Administration centrale

Membres du jury

Mme Nathalie BAILLY Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de CRETEIL
M. Maxime BLIN Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de NORMANDIE
M. Alexandre CHAUTEMPS Conservateur en chef des bibliothéques	Académie de PARIS
Mme Anne-Sophie CHEVANNE Bibliothécaire hors classe	Académie de DIJON
Mme Marion CHOVET Conservatrice des bibliothéques	Académie de PARIS
Mme Virginie COLIN Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie d' AMIENS
Mme Emeline DANDEU Bibliothécaire	Académie de LYON
Mme Magali DOUCET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de VERSAILLES

Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de POITIERS
Mme Anne-Sophie GUILBERT Bibliothécaire	Académie de LILLE
M. Kévin KERNEIS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
M. Eric KITTIRATH Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Fabien LAFAGE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Marine LAFFONT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Emmanuel LATTWEIN Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Clémentine LAURENT Conservatrice des bibliothéques	Académie de PARIS
Mme Claire MENARD Conservatrice des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
M. Cédric MERCIER Conservateur des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
Mme Jordane RAISIN-DADRE Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de CRETEIL
M. Hugo RUNAVOT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de RENNES
M. Rodolphe SADY Bibliothécaire	Académie de PARIS
M. Arnauld-Amaury SILLET Conservateur général des bibliothéques	Académie de CRETEIL
Mme Laurence SUNYACH Conservatrice des bibliothéques	Académie de LILLE
Mme Camille TEDESCO Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
M. Stéphane TONON Conservateur des bibliothéques	Académie de CRETEIL
Mme Anne-Sophie TRAINEAU Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de POITIERS
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 2 décembre 2025

La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU